

(N^o 52.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1846.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de Naturalisation ordinaire du sieur Louis Cousin, chef de musique au 2^{me} régiment de ligne.

(Voir le N^o 247, session 1844-1845 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Pau (France), le 17 fructidor an X; le 24 novembre 1830, il est entré comme chef de musique dans l'armée belge et a épousé une femme belge dont il a six enfants.

Des renseignements nouveaux ont été demandés à M. le Ministre de la Guerre, par notre Commission; M. le Ministre nous a fait connaître que, d'après le rapport du Commandant du 2^e régiment de ligne, le chef de musique Cousin a constamment tenu la conduite la plus régulière et la plus honorable; son dévouement et la manière distinguée dont il s'est toujours acquitté de ses devoirs, le rendent digne à tous égards de la faveur qu'il sollicite.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, à la majorité de 42 suffrages contre 11.

Le Comte D'ANDELOT, Rapporteur.